

# Sécurité routière : tous conc

La guerre à la vitesse automobile est déclarée ! Depuis l'été, le grand plan « sécurité routière » est en action à Val-de-Reuil. Les ralentisseurs, chicanes, radars pédagogiques et autres dispositifs fleurissent aux quatre coins de la ville alors que police municipale et agents de sécurité des écoles se mobilisent plus que jamais pour assurer la sécurité des jeunes et des moins jeunes. Dans le même temps, la Ville veut veiller sur ses piétons et cyclistes en aménageant autant que possible de nouveaux trottoirs et pistes cyclables. Le 3<sup>ème</sup> programme de rénovation urbaine prévoit aussi de nombreux aménagements liés à la mobilité douce. Petit tour d'horizon.



De nombreux ralentisseurs ont été installés aux quatre coins de la ville, sur les axes majeurs, comme ici, Chaussée du Parc

**A** Val-de-Reuil ou ailleurs, la loi est la même pour tous ! En ville, la vitesse est toujours limitée à 50 km/h... voire même 30 km/h lorsqu'un panneau l'indique. Si la grande majorité des automobilistes respecte cette limitation, trop nombreux sont encore ceux qui prennent des libertés avec elle. Et notamment sur les axes principaux, propices à la vitesse.

« La ville a été conçue dès ses origines avec des voiries primaires très larges sur lesquelles certains ne résistent pas, malgré l'interdiction, à la tentation de rouler vite », indique Dominique Lego, adjoint au maire en charge de la sécurité.

## Objectif : casser la vitesse !

Face à ce constat, la police municipale veille au grain en multipliant les contrôles de vitesse. Mais il est impossible pour les 9 agents (11 dans les semaines à venir) de surveiller en permanence chaque rue de Val-de-Reuil. La municipalité a donc décidé de prendre le taureau par les cornes en lançant un grand plan « sécurité routière ». L'objectif ? Multiplier les

aménagements pour casser la vitesse en ville. Les premiers ralentisseurs ont été installés ces dernières semaines avec le concours de l'Agglomération Seine-Eure : une dizaine de plateaux et passages piétons surélevés sur des secteurs prioritaires. Ils seront suivis d'une vingtaine d'autres dès le début de l'année 2020 ; tous répondant à des normes très strictes qui doivent imposer une réduction importante de la vitesse sans pour autant porter atteinte aux véhicules. « En fonction des plaintes des habitants et des relevés effectués sur le terrain, nous avons préconisé les différents endroits où ces ralentisseurs devaient être installés, pour une réelle efficacité », indique pour sa part Mickaël Bouttier, responsable de la police municipale. Afin de ne pas provoquer de nuisances (sonores) aux riverains, ce sont les voiries primaires de la ville (des axes de 10 à 12 m de large) ainsi que quelques routes secondaires (6 mètres de large) qui ont donc été ciblées pour ce plan 2019-2020 : chaussée du Village, route de Seine, chaussée de Léry, chaussée de Ritterhude, chaussée du Parc... (voir plan p.24)

# ernés !



## Radars pédagogiques

« Nous avons ainsi sécurisé les traversées piétons en aménageant des passages piétons surélevés qui vont disposer d'un éclairage intensifié pour être bien visibles la nuit », précise Erwan Duconseille, responsable des espaces extérieurs à la mairie de Val-de-Reuil. Un équipement qui permettra donc aux piétons de traverser ces grands axes en toute sécurité, de jour comme de nuit.

Au-delà de ces réducteurs de vitesse, la Ville a fait le choix de l'information. Aussi, ces prochaines semaines, trois équipements

de type « radar pédagogique » seront installés sur la chaussée de la voie Blanche, à l'entrée nord et à l'entrée sud de la Ville ainsi que sur l'avenue des Falaises après la gare. Ces radars, exclusivement préventifs, afficheront la vitesse des véhicules afin d'inciter les usagers en infraction à modifier leur comportement sans les verbaliser.

De la même manière, aux abords des écoles, des panneaux lumineux à alimentation solaire – sur le même principe que ceux déjà installés à proximité de l'école Coluche et sur la route des Sablons - permettront bientôt de mieux signaler la

présence de piétons (autour des Dominos, Louise Michel, Pivollet, Léon Blum).

Au final, ces aménagements permettront sans aucun doute de mieux concilier désormais circulation automobile et modes de déplacements doux. ■



**« 2 nouveaux policiers municipaux sont recrutés pour renforcer la sécurité de proximité »**

Dominique Lego, adjoint au maire en charge de la sécurité









LE CHIFFRE

**200 000 €**

C'est le montant total des travaux engagés par la Ville et l'Agglomération Seine-Eure pour mener à bien ce grand plan « Sécurité routière » bouclé courant 2020. Un programme qui inclut 23 ralentisseurs (plateaux surélevés, passages piétons surélevés, coussins berlinois), 3 radars pédagogiques et 10 panneaux lumineux de sécurité piétons alimentés à l'énergie solaire... auxquels il faut ajouter les éclairages publics intensifiés autour des passages piétons surélevés créés.

Quelques mois avant le lancement de ce plan, le nouveau giratoire aménagé à l'intersection entre la chaussée de la Voie Blanche et la nouvelle voie de l'Orée, avait déjà vocation à ralentir les automobilistes trop pressés. Objectif atteint !

-  Radars pédagogiques
-  Attention piétons
-  Ralentisseurs créés début 2020
-  Ralentisseurs créés à l'automne 2019

## Chacun son rôle à jouer !

La sécurité routière, c'est l'affaire de la Ville mais pas seulement ! Au quotidien, les Rolivalois ont aussi leur rôle à jouer pour que chacun puisse circuler sans danger :

• **Stationnement anarchique :**

Gratuit à Val-de-Reuil, le stationnement n'en est pas moins réglementé. Il est ainsi interdit par arrêté municipal, de stationner sur les espaces verts et les accotements de voirie. Pour lutter contre ce stationnement anarchique et dangereux, la police municipale est régulièrement contrainte de verbaliser.

• **Attention école :**

Prendre la voiture pour emmener sa progéniture à l'école impose quelques règles fondamentales. Parmi elles, accepter de marcher quelques dizaines de mètres plutôt que stationner coûte que coûte devant l'entrée de l'école, hors des zones autorisées, au détriment de la sécurité des enfants et de leur famille.

• **Mini-motos :**

Dangereux, les mini-motos et engins de cross sont interdits sur la voie publique. À Val-de-Reuil, lorsque leurs conducteurs sont en infraction, ces engins sont régulièrement saisis par la police et, dans certains cas, détruits. Les Rolivalois sont invités à contacter la police municipale lorsqu'ils se trouvent face à un de ces engins, dangereux, en ville.

- **Deux-roues :**

Beaucoup d'accidents impliquent des conducteurs de deux-roues à moteur que des automobilistes n'ont pas vus. Plus petits, situés dans les angles morts, ces deux-roues sont plus vulnérables et doivent absolument s'assurer d'être vus par les autres usagers.

- **Les devoirs du piéton :**

Qu'on soit à pied, en rollers, en skate ou en trottinette, on est considéré comme un piéton. Si le code de la route est très protecteur envers les piétons, quelques devoirs s'imposent : emprunter les trottoirs s'ils sont aménagés, utiliser les passages piétons indiqués et ne pas traverser lorsque leur feu tricolore est rouge.

## « Trop de voitures roulent vite »

13 agents de sécurité école assurent la sécurité des enfants aux abords des établissements scolaires. Rencontre avec Christelle Clet-Billet, un de ces anges gardiens du quotidien.

**B** louson réfléchissant sur le dos, panneau « stop école » à la main, Christelle Clet-Billet prend chaque matin le chemin de l'école Coluche dans son uniforme bien visible. Sa mission : assurer la traversée des petits Rolivalois et leur famille, en toute sécurité. Une attention de tous les instants pour cette agent municipale qui occupe, comme 12 autres de ses collègues, les fonctions d'agent de sécurité école. Car à Val-de-Reuil, pas question de se cantonner aux seuls aménagements urbains pour sécuriser les abords des établissements scolaires. La présence humaine joue également un rôle fondamental. « Moi qui aime rendre service et aider les enfants, je me sens vraiment utile ici ».

### « J'ai entière confiance »

Au fil de la journée, à chaque entrée et sortie de classe, Christelle Clet-Billet veille sur ses petits protégés en stoppant les véhicules pour faire traverser les piétons. « Trop de voitures roulent vite malgré l'interdiction de circuler à plus de 30km/h et les conducteurs ont souvent du mal à s'arrêter pour laisser passer les enfants ». Postée au beau milieu de la chaussée, l'agent municipale ne leur laisse donc plus le choix. « Il m'arrive parfois aussi d'interpeller les automobilistes récalcitrants en leur disant que ça

pourrait être leur enfant, leur frère ou leur sœur en train de traverser ».

Pour les parents, cette présence quotidienne est très rassurante. « Parfois, ma fille rentre seule à la maison. Avec Christelle devant l'école, je sais qu'il ne lui arrivera rien. J'ai entière confiance », confiait Valérie, une mère de famille un midi d'octobre.

Sous la pluie, dans le froid ou sous le soleil rolivalois, l'agent municipale est fidèle au poste. Avec le même enthousiasme. « Ce métier est riche en rencontres. Il m'apporte un certain bien-être ». Il faut dire que devant

l'école, les liens avec les enfants comme leurs adultes se sont rapidement tissés ; le contact est chaleureux et bienveillant. « On voit les enfants grandir au fil des mois, c'est très agréable ». Et parce qu'elle prend très à cœur sa mission, Christelle ne manque pas non plus de sensibiliser les petits. « Parfois, les enfants n'ont pas conscience du danger alors que je leur explique qu'ils doivent être plus prudents quand ils traversent ». Et c'est ainsi chaque jour avec Christelle comme avec les 12 autres agents répartis aux endroits stratégiques de la ville. ■



Par tous les temps, Christelle Clet-Billet fait traverser les enfants devant l'école Coluche, avec le même enthousiasme

## Trottoirs à l'horizon !

À l'origine de la ville, les voiries primaires (les « chaussées ») n'étaient pas conçues pour les piétons : pas de trottoirs donc sur ces axes ! Si bien qu'au fil du temps (notamment depuis 2001), la municipalité a entrepris l'aménagement de plusieurs kilomètres de trottoirs et pistes cyclables partout en ville. Si le chemin peut encore sembler long, l'horizon s'éclaircit : alors que de nouveaux trottoirs sont en cours d'aménagement sur le tronçon actuellement en travaux, avenue des Falaises, le nouveau programme de rénovation urbaine apportera une véritable bouffée d'oxygène côté voirie. Plus de 20 millions € seront en effet consacrés à la réfection de la route des Lacs, route des sablons, Chaussée de Léry, Chaussée du Parc, Route de Louviers... dans les 5 ans à venir. Pistes cyclables et trottoirs y seront en première ligne !



Sur l'avenue des Falaises, près du lycée Marc-Bloch, des trottoirs sont en cours d'aménagement





# La route, ça s'apprend !

**Les policiers municipaux poussent régulièrement les portes des écoles pour initier les petits Rolivalois aux rudiments du code de la route et de la sécurité routière.**

**L**a sécurité routière, cela s'apprend dès le plus jeune âge ! Fort de ce constat, la police municipale de Val-de-Reuil multiplie les interventions dans les écoles tout au long de l'année. « Nous sommes convaincus qu'il est primordial de sensibiliser les enfants aux règles de bonne conduite pour que cela devienne très tôt un réflexe pour eux ». Son diplôme de moniteur de prévention routière en poche depuis de longues années, Jean-François Bachelet a la pédagogie dans la peau.

allés pour leur première intervention de cette année scolaire. Ce jour-là, d'emblée, Jean-François Bachelet donne le ton. « Le code de la route, ce sont des règles qui peuvent vous paraître embêtantes mais qui ne sont faites que pour une chose : vous protéger ».

**“ Le code de la route pour vous protéger ”**

Des panneaux de signalisation - « les ronds, rouges pour les interdictions, bleus pour les obligations ; les triangulaires pour signaler un danger ; les rectangulaires qui servent d'indication » - aux marquages au sol en passant par les feux tricolores... tout

est passé en revue dans un esprit ludique et interactif. Jusqu'à la conduite à tenir lorsqu'on est piéton ou cycliste. « Lorsque vous traversez la route, le danger vient d'abord de la gauche. Pensez-y ! ».

Après la théorie, place à la pratique... à vélo. « Je veux que vous connaissiez exactement toutes les règles de sécurité à appliquer lorsqu'on tourne à gauche sur la route ».

Au guidon des vélos de la « vélothèque » (parc de vélos publics mis à la disposition des écoliers rolivalois), les petits Rolivalois se sont volontiers prêtés au jeu sur le parcours aménagé dans la cour de récréation.

Après un tel exercice, nul doute que la sécurité routière n'aura plus de secrets pour ces écoliers qui pourront même rappeler quelques règles aux adultes, de retour à la maison ! ■



Atelier pratique dans la cour de récréation

Accompagné de son collègue Djamel Halouane, le policier municipal s'est fixé un objectif : que chaque petit Rolivalois connaisse non seulement les règles de base du code de la route mais aussi les dangers qui guettent piétons et cyclistes sur la voie publique.

« L'an passé, nous sommes intervenus auprès de 10 classes dans les écoles volontaires de la ville ». Le 11 octobre dernier, c'est à la rencontre des écoliers de CM1/CM2 des Dominos que nos policiers municipaux sont

## Gare à la vitesse !

À Val-de-Reuil, la police municipale fait rimer sécurité avec proximité. Rien d'étonnant donc à ce que les agents multiplient les interventions auprès des écoliers. Mais la proximité, c'est aussi leur action quotidienne, de jour comme de nuit, pour assurer la tranquillité des Rolivalois. Aussi les 9 policiers municipaux (11 bientôt) mènent-ils une lutte sans merci contre la vitesse excessive en ville. « Nous effectuons régulièrement des contrôles de vitesse aux endroits où les accidents corporels sont les plus fréquents », indique Mickaël Bouttier, chef de la police municipale. Equipés de radars mobiles (jumelles), ils interceptent les automobilistes trop pressés qui, rappelons-le, encourrent une amende de 4<sup>ème</sup> classe (135 € et une perte de un à six points selon leur vitesse.

